



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 2 avril 2001 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Mario Lasalle
Jean Brousseau
Gaétan Riopel-Savignac
Michel Landry
André Picard

R 073-2001

Adoption des procès-verbaux des séances du 5, 19 et 26 mars 2001

Sur proposition de Gaétan Riopel-Savignac, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu que les procès-verbaux des séances du Conseil du 5, 19 et 26 mars 2001 soient adoptés.

ADOPTÉ

R 074-2001

Adoption des comptes

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 248 215.85 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

075-2001

État mensuel des revenus et dépenses

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 mars 2001.

R 076-2001

Dépôt des états financiers au 31 décembre 2000

Monsieur François Champagne, comptable agréé de la firme Boucher, Champagne, Thiffault, Pellerin et Forest, présente les états financiers de la municipalité de Crabtree pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2000;

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'approuver les états financiers déposés et montrant les chiffres suivants:

Revenus	3 853 252 \$
Dépenses	3 833 094 \$
Résultat avant affectations	20 158 \$
Affectations	(5 365 \$)
Surplus de l'exercice	14 793 \$

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Transport adapté pour l'année 2001

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu que:

- La municipalité de Crabtree accepte que la Ville de Joliette soit désignée pour agir comme municipalité mandataire pour le service de Transport Adapté pour l'année 2001;
- La municipalité de Crabtree accepte que le service de Transport Adapté Joliette Métropolitain soit désigné comme organisme pour offrir le service de transport par minibus et taxis dans les rues et rangs de l'ensemble du territoire desservi sur réservation de 24 heures à l'avance par la clientèle admise suivant les critères d'admissibilité du Ministère des Transports du Québec;
- La municipalité de Crabtree accepte les grilles de tarification tel qu'indiqué à l'annexe I;
- La municipalité de Crabtree accepte de contribuer au solde de 25 % des coûts du service avec l'ensemble des autres municipalités participantes et les usagers de l'ensemble du territoire desservi;
- La municipalité de Crabtree accepte de contribuer au service de Transport Adapté Joliette Métropolitain pour l'année d'opération 2001 à raison de 0,835 \$ par habitant «référence sur le nombre d'habitant par municipalité prise dans le document nommé "répertoire des municipalités du Québec"» pour une somme totalisant deux mille huit cent soixante (2 860.\$) dollars;
- La municipalité de Crabtree accepte l'entente qui doit intervenir entre la municipalité et le service de Transport Adapté Joliette Métropolitain, et que monsieur Denis Laporte, maire, et madame Sylvie Malo, secrétaire-trésorière, soient mandatés pour signer cette entente.

ADOPTÉ

R 078-2001

Avis du comité consultatif d'urbanisme sur la demande de dérogation mineure de monsieur René Guénette

Le Conseil municipal prend connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure de monsieur René Guénette, du 134, 13^{ième} rue;

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du Comité consultatif d'urbanisme suite à sa réunion du 12 mars 2001 et compte tenu également qu'aucune personne n'a demandé à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu d'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser la demande de dérogation



No de résolution
ou annotation

mineure de monsieur René Guénette qui aurait eu pour effet d'autoriser le maintien d'un bâtiment accessoire (cabanon) qui empiète dans la marge latérale sur une distance de 0,5 mètres.

ADOPTÉ

R 079-2001

Demande d'aide financière du comité Parents-Secours

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par André Picard, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 350 \$ au comité Parents-Secours de Crabtree pour leur permettre de maintenir leurs activités dans la municipalité.

ADOPTÉ

R 080-2001

Activité de financement des Chevaliers de Colomb

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de faire l'achat de 4 billets au prix de 45 \$ chacun pour le tournoi de golf des Chevaliers de Colomb qui se tiendra le 2 juin prochain et d'y déléguer les membres du Conseil intéressés.

ADOPTÉ

R 081-2001

Gala des Excelsiors

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de faire l'achat de 2 billets au prix de 125 \$ chacun pour le Gala des Excelsiors organisé par la Chambre de Commerce du Grand Joliette le 28 avril prochain et d'y déléguer le maire, Denis Laporte.

ADOPTÉ

R 082-2001

Programme Travaux d'Infrastructures Canada/Québec

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à inscrire le projet de construction d'un tennis double au volet 3 du programme Travaux d'Infrastructures Canada/Québec.

ADOPTÉ

R 083-2001

Félicitations à Jacques Laporte pour l'obtention de du Championnat canadien universitaire

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de transmettre une lettre de félicitations à monsieur Jacques Laporte, instructeur en chef des Patriotes de Trois-Rivières qui a mené ses joueurs au championnat canadien universitaire en mars dernier;



No de résolution
ou annotation

De souligner les trois honneurs reçus:

1. Championnat ligue Québec/Ontario;
2. Coupe Queens - Champion de l'est du Canada;
3. Championnat canadien universitaire.

ADOPTÉ

R 084-2001

Consommation électrique pour le chauffage bi-énergie à l'église et au centre administratif

Attendu que le maire, Denis Laporte, a discuté avec le président du Conseil d'administration de la Fabrique, monsieur Gervais Desrochers, au sujet des coûts reliés à la consommation électrique pour le chauffage bi-énergie à l'église et au centre administratif;

Attendu que la municipalité a constaté une anomalie dans l'installation des compteurs électriques qui nous permettent de calculer la consommation électrique pour le chauffage bi-énergie de l'église et du centre administratif;

Attendu que depuis le 2 octobre 1997 le compteur électrique alimentant l'église donnait une lecture erronée, ce qui avait comme conséquence de diminuer la facture de l'église et d'augmenter celle du centre administratif;

Attendu que pour la municipalité, aucun antécédent comparatif pouvait justifier une inquiétude lors de la 1^{ière} année;

Attendu que par la suite, nous avons effectué un suivi et une analyse avec l'aide d'Hydro-québec pour comprendre cette facture jugée excessive pour la partie municipale;

Attendu que des corrections ont été apportées au 24 janvier 2001 pour corriger la situation;

Attendu qu'un montant additionnel de l'ordre de 10 036,21 \$ aurait dû être facturé à la Fabrique pour la période comprise entre le mois d'octobre 1997 et le 24 janvier 2001;

Attendu que c'est la municipalité qui a fait les modifications nécessaires au système électrique lorsqu'elle est devenue propriétaire de l'édifice et que la Fabrique n'est pas responsable de l'anomalie qui a dû être corrigée le 24 janvier dernier;

Attendu toutefois que la Fabrique à quand même bénéficiée depuis, d'une réduction indue;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu:



No de résolution
ou annotation

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. D'informer le Conseil d'administration de la Fabrique que la municipalité n'a pas l'intention de revenir en arrière sur la totalité du manque à gagner de l'ordre de 10 036.21 \$ mais qu'elle demande au Conseil de la Fabrique de verser une compensation de 2 000 \$ et de prendre bonne note que depuis le 24 janvier 2001, la consommation électrique a été corrigée pour tenir compte de la consommation réelle de chacune des parties.

ADOPTÉ

R 085-2001

Pro-maire

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu que monsieur Michel Landry agisse à titre de pro-maire pour les prochains trois (3) mois).

ADOPTÉ

R 086-2001

Modification à la résolution R 070-2001

Attendu que la municipalité a adopté le 19 mars 2001 la résolution R 070-2001 autorisant la vente du résidu du lot 195-63 à madame Nathalie Blais ou à la compagnie 9080-9203 Québec Inc. ou à une compagnie à être formée;

Attendu que ladite résolution prévoyait que l'acte de vente devait être signé le ou avant le 30 mars 2001;

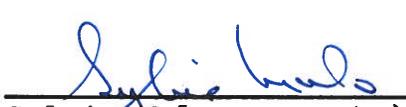
Attendu que pour des raisons hors de notre contrôle, nous n'avons pu signer ledit acte de vente au 30 mars 2001;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par André Picard, et unanimement résolu de modifier la résolution R 070-2001 et d'autoriser un délai supplémentaire afin que l'acte de vente soit signé le ou avant le 13 avril 2001.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 20:48 heures.


Denis Laporte, maire


Sylvie Malo, sec.-très.